

AFFAIRE N° 9.

OBJET : ECLAIRAGE PUBLIC - PROGRAMME 1983 - 6ème TRANCHE

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de son programme "Eclairage Public 1983" (6ème tranche) la Municipalité envisage l'installation de nouveaux foyers sur candélabres et le remplacement de foyers à ballon fluorescent par des luminaires type LCH 83 ou VM1 ou solair fermé.

Le projet a été établi par les Services Techniques Communaux et concerneront les rues suivantes :

- R.N. 2, entre l'accès au parc du Chaudron et le carrefour avec la R.N. 102 (sur 500 mètres)
- Route Digue (suite) vers le C.D. 44 (sur 670 m)
- Rocade du Centre-Ville : rue A. de Villeneuve, rue Charles Gounod et rue F. Guyon.

L'opération est estimée à 500 000 F et sera financée de la façon suivante :

- Subvention M.I.	100 000 F
- Emprunt C.D.C.	400 000 F
	500 000 F

Je vous demande donc Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce programme ainsi que le mode de financement.
- de m'autoriser à solliciter la subvention ainsi que l'emprunt correspondant.
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas d'appel infructueux à traiter par marché négocié.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Reçu à la Préfecture
de La Réunion
Le 6 Septembre 1982